Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_193-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 05 novembre 2026, s'est réuni le 12 novembre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	42
Votants :	52
Secrétaire de séance :	Buno MOREL

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Marie LE THOËR (suppléante)
MELLAC :	Christophe LESCOAT, Frank CHAPOULIE
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Danièle KHA, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Jean-Michel DANIEL (LOCUNOLE), Pascale NIGEN (MELLAC), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Clément AUFFRED (ARZANO), Sidonie JARNO (BAYE), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Sylvie ISTA (MOËLAN-SUR-MER), Karine LE GAD (QUIMPERLÉ) Arnaud LE DANTEC (QUIMPERLÉ), Laurent PORTIER (RÉDÉNÉ), Cécile HENNE (RIEC-SUR-BÉLON), Valérie GREGOIRE-EVENNOU (SCAËR)

POUVOIRS :
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLÉ) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLÉ)
Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Clément AUFFRED (ARZANO) a donné pouvoir à Clotilde LAVISSE (ARZANO)
Sidonie JARNO (BAYE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Sylvie ISTA (MOËLAN-SUR-MER) a donné pouvoir à Solène BOULENGUER (MOËLAN-SUR-MER)
Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
Karine LE GAD (QUIMPERLÉ) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLÉ)
Arnaud LE DANTEC (QUIMPERLÉ) a donné pouvoir à Elisabeth ESVAN (QUIMPERLÉ)
Cécile HENNE (RIEC-SUR-BÉLON) a donné pouvoir à Julien LE GUENNEC (CLOHARS-CARNOËT)
Valérie GREGOIRE-EVENNOU (SCAËR) a donné pouvoir à Isabelle TANGUY (SCAËR)

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_193-DE

DCC2026-193

VIE COURANTE
13- FINANCES

Admissions en non-valeur

Régulièrement le comptable assignataire propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes d'une part, et des créances minimes ou des poursuites infructueuses d'autre part, sur le budget principal et les budgets annexes.
Pour les budgets annexes Eau-Régie et Assainissement-Régie, le comptable assignataire a proposé l'admission en non-valeurs de différentes sommes n'ayant pu être recouvrées malgré les diligences effectuées.
Il est rappelé que l'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Cette procédure ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

ARTICLE	NUMERO DE LISTE	MONTANT	DATE LISTE
654.1– Créances admises en non-valeur	8298760715	871,86 €	05/06/2026
654.1– Créances admises en non-valeur	7937000615	15 777,64 €	22/04/2026
654.1– Créances admises en non-valeur	8610110715	12 729,77 €	07/10/2026
654.1– Créances admises en non-valeur	8396390015	9 362,65 €	07/10/2026
Total 654.1		**38 741,92 €**	
654.2– Créances éteintes	8162730115	5 752,84 €	05/06/2026
654.2– Créances éteintes	8456490815	1 418,90 €	07/10/2026
Total 654.2		**7 171,74 €**	

BUDGET ANNEXE EAU REGIE

ARTICLE	NUMERO DE LISTE	MONTANT	DATE LISTE
654.1– Créances admises en non-valeur	3914921131	9 387,26 €	05/062026
654.1– Créances admises en non-valeur	7956210015	13 514,70 €	25/02/2026
654.1– Créances admises en non-valeur	8610110915	10 956,20 €	07/10/2026
654.1– Créances admises en non-valeur	8407450615	5 515,87 €	07/10/2026
Total 654.1		**39 374,03 €**	
654.2– Créances éteintes	8162730215	4 351,12 €	05/06/2026
654.2– Créances éteintes	8456490915	1 646,91 €	07/10/2026
Total 654.2		**5 998,03 €**	

L'assemblée délibérante est invitée à :
- APPROUVER les admissions en non-valeurs telles que proposées.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261118-2026_193-DE

Le Conseil Communautaire,
- APPROUVE les admissions en non-valeurs telles que proposées.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX